



Direction
Référence : EAU/AUT/19/0703/R21.1
Dossier suivi par : Service autorisations - ASR
COMM Ref: 24556 - 92600830-1130
Titre : Autorisation de construction
Entité : Esch-sur-Alzette

08 JUIL. 2021

Administration communale de Mersch
Château de Mersch/Place St. Michel
L-7556 Mersch

Esch-sur-Alzette, le 07 JUIL. 2021

Affichage Art. 24 §1

Requérant(s)	Administration des ponts et chaussées - Division de la voirie de Luxembourg
Objet	Renouvellement de l'autorisation EAU/AUT/19/0703 concernant la réhabilitation des ouvrages OA 191, OA 192, OA 204, OA 630 et OA 531 sur le CR123 et situés en zone inondable du cours d'eau "Alzette" entre Mersch et Gosseldange
Localité(s)	Mersch, Gosseldange
Commune(s)	Mersch, Lintgen

Monsieur le Bourgmestre,

Par la présente je vous envoie le résumé de la demande d'autorisation pour être apposé aux lieux habituels d'affichage conformément à l'article 24, §1 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau.

Olivier Jeitz

Chef du Service Autorisations



Ministère de l'Environnement, du Climat
et du Développement durable
Entrée le
22 JUN 2021
Le chargé d'études dirigeant

Luxembourg, le 1^{er} juin 2021

Réf : LW/GE DVL 20170156
A rappeler dans toutes correspondances!

Administration de la gestion de l'eau Monsieur le Directeur



Date 22 JUN 2021

Concerne:

Réhabilitation constructive des OA 191, 192, 204, 630, 531 sur le CR123 entre Mersch et Gosseldange

Objet:

Demande de prolongation des autorisations environnementales

Dans le cadre des travaux sous rubrique, Madame la Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable a accordé les autorisations suivantes :

- Autorisation du 26 août 2019 n° 93791 CD/nb-mow, en vertu de la loi du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles.
- Autorisation du 30 septembre 2019 n° EAU/AUT/19/0703, en vertu de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau.

Vu que les travaux ont été entamés depuis peu, et afin d'éviter que les autorisations ne deviennent caduques, je vous prie de bien vouloir solliciter auprès du ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable une prolongation des autorisations pour une nouvelle durée de deux ans.

Le chargé d'études dirigeant,

Laurent WOLTER

DIRECTION DES
PONTIS ET CHAUSSEES
Entrée: - 3 JUN 2021

Annexes : Copie de l'autorisation n° 93791 CD/nb-mow du 26 août 2019

Transmis à Madame la Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable avec copie d'autorisation | réf. DTP: 24556/10/1592

Réf. APC: 20170156
Date: 22 JUN 2021

Copie de l'autorisation n° EAU/AUT/19/0703 du 30 septembre 2019
Formulaire général de demande d'une autorisation en vertu de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau (article 23)

François Batsch
Ministère de la Mobilité
et des Travaux publics

Administration de la voirie de Luxembourg
Adresse Bureau
5-11, rue Albert 1^{er}
L-1117 Luxembourg

Tél: +352 2846 - 2100
Fax: +352 262 563 - 2100

dvl@pct.etat.lu
www.pct.public.lu

Annexe:

Copie de la demande d'autorisation

1, Avenue du Rock'n'Roll
L - 4361 Esch-sur-Alzette

Tél: (+352) 24 556 - 920
Fax (+352) 24 556 - 7920

TVA : LU18877607
www.waasser.lu
e-mail: autorisations@eau.etat.lu